

Date de mise en ligne : 124 MARS 2026

COMMUNE DE WEYERSHEIM

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 février 2026

Aujourd'hui, cinq février deux mil vingt-six, les membres du conseil municipal sont informés individuellement par courriel qu'une séance ordinaire du Conseil Municipal aura lieu en Mairie, le jeudi douze février deux mil vingt-six à vingt heures avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour du Conseil Municipal

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 janvier 2026.
2. Désignation d'un secrétaire de séance.
3. Communications du Maire.
4. Compte-rendu des rapporteurs des différentes commissions.
5. Signature d'une convention avec Electricité de Strasbourg, le SAMU de l'environnement et la commune de Hoerdt pour la protection de la biodiversité.
6. Signature d'un bail à usage professionnel au sein du Pôle Santé.
7. Débat sur les orientations budgétaires 2026.
8. Enregistrement d'une déchetterie communautaire au profit de la Communauté de Communes à Kurtzenhouse.
9. Divers.

Régie Photovoltaïque

1. Compte Financier Unique 2025.
2. Affectation du résultat 2025.
3. Vote du budget 2026.

Conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation ci-dessus est affichée à la porte de la Mairie et diffusée sur le site internet.

Procès-verbal de la séance

<u>Présidence</u>	ROEHLLY Sylvie
<u>Adjoint</u> s	WINTER-KNECHT Didier WERNERT Annie KLEINMANN Jean-Jacques REGNIER Clarisse BLANCK Dominique
<u>Conseillers</u>	ACKER Dominique - ALBECKER Bernard - BLANCK Denis - BONICEL Bénédicte - FORR Bernard - FOURNAISE Véronique - GASSERT Cédrine - HILD Aline - JUNG Didier - RICK Stéphane - SORG Fabienne - SORGIUS Christian - VATRY Edwige - VOGT Marie-Line.
<u>Absents</u>	WEEBER Michelle a donné procuration à REGNIER CLARISSE ; KERTZINGER Francis a donné procuration à WINTER-KNECHT Didier ; MUGLER Christelle.

Le quorum est atteint.

Commune

Madame le Maire souhaite la bienvenue aux membres présents. Elle ouvre la séance à 20h05.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 janvier 2026.

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Désignation d'un secrétaire de séance.

Monsieur Didier WINTER-KNECHT est désigné secrétaire de séance.

3. Communications du Maire.

Sylvie ROEHLLY

21/01/2026 : Comité syndical de l'ATIP

21/01/2026 : Association foncière / vote du budget

22/01/2026 : Rendez-vous avec un riverain demande de logement aidé

22/01/2026 : Réunion du comité de pilotage nouveaux locaux du RPE

24/01/2026 : Invitation à l'inauguration du centre culturel de Hoerd

26/01/2026 : Cérémonie des vœux du député Vincent THIEBAUT

27/01/2026 : Commission administrative

28/01/2026 : COPIL SDEA / Etude hydraulique la partie aval de la Zorn et du Landgraben
28/01/2026 : Rendez-vous avec un riverain et l'ABF
28/01/2026 : Comité syndical du PETR
30/01/2026 : Réunion toutes commissions réunies pour élaboration programme
d'investissement 2026
02/02/2026 : Réunion en vue des travaux connexes à l'aménagement foncier
02/02/2026 : Conseil communautaire
03/02/2026 : Rendez-vous avec un pétitionnaire au sujet d'un projet de construction
03/02/2026 : Commission administrative
04/02/2026 : CCAS – vote du budget
06/02/2026 : Conseil d'administration au collège Baldung Grien de Hoerd
06/02/2026 : Assemblée Générale de l'ASCW (Cyclisme)
07/02/2026 : Réunion du Conseil intercommunal des Jeunes
09/02/2026 : Réunion du comité de pilotage du RPE
09/02/2026 : Bureau CCBZ
09/02/2026 : Commission PLUI – Atelier foncier
10/02/2026 : Commission administrative
10/02/2026 : Conseil d'école élémentaire
10/02/2026 : Commission finances
11/02/2026 : Formation – arborescence panneau d'affichage
11/02/2026 : Commission bibliothèque
12/02/2026 : Conseil Municipal et débat d'orientation budgétaire

4. Compte-rendu des rapporteurs des différentes commissions.

Didier WINTER-KNECHT

30/01/2026 : Commission plénière bâtiments et voirie - préparation budget 2026
02/02/2026 : Conseil communautaire
04/02/2026 : Réception du lot démolition de l'école maternelle des Cygnes.
10/02/2026 : Commission finances
12/02/2026 : Conseil Municipal et débat d'orientation budgétaire

Annie WERNERT

21/01/2026 : Réunion bureau de La Solidarité à HOERDT
31/01/2026 : Visite de la Maison des Aînés à Beinheim avec la commission aide à la
personne de la Communauté de Communes
04/02/2026 : Réunion CCAS
10/02/2026 : Commission finances
12/02/2026 : Conseil Municipal et débat d'orientation budgétaire

Jean-Jacques KLEINMANN

21/01.2026 : Réunion association foncière
28/01/2026 : Réunion avec l'entreprise TPA
30/01/2026 : Commission plénière bâtiments et voirie
02/02/2026 : Réunion de maîtrise d'œuvre pour les travaux connexes dans le cadre de
l'aménagement foncier
Conseil communautaire

04/02/2026 : Livraison des bâtiments modulaires à l'Espace W
09/02/2026 : Réunion avec l'entreprise Nature et Technique
10/02/2026 : Commission finances
12/02/2026 : Conseil Municipal et débat d'orientation budgétaire

Clarisse REGNIER

23-25/01/2026 : Concerts et cinéma au Trait d'Union dans le cadre des Nuits de la lecture
30/01/2026 : Commission plénière bâtiments et voirie
31/01/2026 : Conseil municipal des enfants
02/02/2026 : Conseil communautaire
04/02/2026 : Atelier tricot au Trait d'Union
10/02/2026 : Commission finances
11/02/2026 : Réunion pour le paramétrage de la borne digitale
Commission bibliothèque
12/02/2026 : Conseil Municipal et débat d'orientation budgétaire

Michelle WEEBER

02/01/2026 : Spectacle – Nuits de la lecture - médiathèque
24/01/2026 : Projection- film – Médiathèque
30/01/2026 : Commission plénière- préparation du budget
31/01/2026 : Conseil municipal des enfants
04/02/2026 : CCAS – vote du budget
Atelier tricot
11/02/2026 : Réunion pour le paramétrage de la borne digitale
Commission bibliothèque
12/02/2026 : Conseil Municipal et débat d'orientation budgétaire

5. Signature d'une convention avec Electricité de Strasbourg, le SAMU de l'environnement et la commune de Hoerdtd pour la protection de la biodiversité.

Dans le cadre de sa démarche de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) et de son évolution vers le statut de Société à mission, Electricité de Strasbourg souhaite soutenir des projets dans les domaines de l'environnement et de la biodiversité, pour préserver les ressources naturelles et accompagner la transition écologique.

Aussi elle s'est rapprochée du SAMU de l'environnement pour l'accompagner dans sa démarche partenariale sur les territoires de Weyersheim et Hoerdtd pour la préservation du Courlis cendré, et de l'œillet superbe.

Clarisse REGNIER indique que le Courlis cendré est encore présent de l'autre côté du Rhin en Allemagne.

Fabienne SORG précise que des mesures protectrices de cette espèce ont été prises en Allemagne il y a fort longtemps.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré ; à la majorité ; 1 abstention ;

APPROUVE le projet de convention.

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention.

6. Signature d'un bail à usage professionnel – Pôle Santé.

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'une naturopathe, Madame Valériane GANGLOFF, est intéressée par la location du lot n°15 situé au 1^{er} étage du Pôle santé, 2 rue de la Prairie, comprenant un bureau de 18,25 m² et une salle d'attente partagée de 5,78 m².

La durée du bail est de 6 ans renouvelable pour une période de 6 ans.

Le bail est consenti moyennant un loyer mensuel de 500 € TTC auquel il y a lieu d'ajouter une avance sur charges de 75,00 € mensuels.

Le loyer sera révisé chaque année au 1^{er} juin selon l'indice de référence des loyers publié par l'Insee. Lors de l'entrée dans les lieux le locataire versera un dépôt de garantie représentant deux mois de loyer, soit 1.000€ TTC.

Denis BLANCK demande s'il reste des locaux à louer au sein de Pôle Santé.

Sylvie ROEHLLY lui indique qu'il reste 2 locaux au R+2 et qu'un acquéreur potentiel s'est manifesté récemment pour l'un des deux.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré ; à l'unanimité ;

APPROUVE les modalités du projet de bail.

AUTORISE Madame le Maire à signer le bail.

7. Débat sur les orientations budgétaires 2026.

L'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que « le maire présente au conseil municipal un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette... ».

Conformément aux dispositions des articles L. 2312-1 et L.5217-10-4 du CGCT, le débat sur les orientations budgétaires (DOB) doit se tenir dans un délai de six semaines précédant le vote du budget primitif, et la présentation du rapport y afférant doit donner

lieu à un débat au sein du conseil municipal, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Dans ce cadre légal, le contexte budgétaire national et local, ainsi que les objectifs financiers et priorités de la municipalité pour la construction du projet de budget primitif 2026, sont notamment détaillés dans le rapport sur les orientations budgétaires, annexé à la délibération.

Ce rapport constitue le support du débat d'orientation budgétaire 2026 de la commune.

Vu la loi NOTRe du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 106 ;

Vu le CGCT, et notamment ses articles L. 2312-1 et L. 5217-10-4 ;

Vu le rapport sur les orientations budgétaires 2026, annexé à la présente délibération.

Fabienne SORG demande des précisions sur la convention signée avec l'Etat prévoyant un versement échelonné de la Dotation d'Equipement des Territoires ruraux sur trois ans.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

E N T E N D U l'exposé du Maire ;

P R E N D A C T E de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2026 dans le cadre de la séance du conseil municipal du 12 février 2026.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Séance du Conseil municipal du 12 février 2026

Préambule

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » du 6 février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux collectivités locales dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget pour les entités qui auront opté pour le référentiel budgétaire et comptable M57.

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la Commune de Weyersheim.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dit loi « NOTRe » a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Ainsi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire n'est pas un document interne. Il est transmis au Préfet ainsi qu'au Président de l'EPCI auquel il est rattaché. De plus, il fait l'objet d'une publication sur le site internet de la collectivité si celle-ci en dispose.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif voire au-delà pour certains investissements lourds. Mais ce doit également être l'occasion d'informer les conseillers sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets de la collectivité et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Ainsi, le budget primitif 2026 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population tout en intégrant le contexte économique mondial, les orientations définies par le Gouvernement dans la loi de finances, ainsi que la situation fiscale locale.

I/ LE CONTEXTE MACRO ECONOMIQUE ET LES DISPOSITIONS PRISES EN LOI DE FINANCES INTERESSANT LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

A/ CONTEXTE MONDIAL ET NATIONAL (source Caisse d'Epargne)

Monde :

La croissance mondiale est annoncée en légère baisse pour les 2 prochaines années (2,9% en 2025 et 2,8% en 2026 contre 3% en 2024), Mais les risques sur la croissance mondiale demeurent élevés : les effets de la hausse des droits de douane américains ne sont pas encore pleinement ressentis et les tensions géopolitiques avec la Russie et au Moyen-Orient demeurent élevées. A l'inverse, une détente sur les droits de douane, la relance allemande et le virage de la défense en Europe constituent des relais de croissance qui pourraient être supérieurs aux projections.

Zone Euro :

La croissance en zone euro s'établirait à 1,3 % en 2025 puis 1,2 % en 2026 après 0,8 % en 2024. La croissance européenne est tirée par les pays du Sud de l'Europe avec une croissance attendue à 2,9 % en Espagne. La croissance française résiste malgré l'incertitude politique (+0,9 %), alors que l'activité reste faible en Allemagne (0,3 %) et en Italie. L'année prochaine, la croissance allemande redémarrerait (+1,3 %) sous l'effet d'un plan de relance massif, qui bénéficierait à l'ensemble de la zone euro.

L'inflation resterait en moyenne légèrement au-dessus de la cible de la BCE cette année, à 2,1 %, avant de fléchir plus nettement l'année prochaine à 1,7 %, sous les effets cumulés de l'appréciation de l'euro et de la baisse des prix du pétrole et du gaz.

France :

Les prévisions de croissance sont de 0,9% en 2025 et 1% en 2026. La croissance française a été particulièrement dynamique au 3^{ème} trimestre 2025 (+0,5 % T/T) notamment grâce à la bonne performance des points forts de l'économie française, à commencer par l'aéronautique dont le rythme des livraisons continuerait d'augmenter au cours des prochains trimestres. Néanmoins, l'incertitude politique, qui a coûté 0,2 à 0,3 point de pourcentage de croissance en 2025, continuerait à freiner la reprise en 2026, en particulier la consommation des ménages et l'investissement des entreprises.

L'inflation française resterait modérée : 1,0 % en 2025 et 1,7 % en 2026, après 2,3 % en 2024.

Le projet de loi de finances 2026 a été soumis au Parlement le 14 octobre 2025, respectant tout juste les 70 jours de délai dont le Parlement doit disposer pour l'examiner et le voter. Le Gouvernement anticipe un déficit public de 5,4 % cette année et de 4,7 % en 2026, une cible qui paraît ambitieuse compte tenu des nombreux aléas d'ici à l'adoption complète du budget. L'Assemblée nationale est fragmentée et les équilibres politiques demeurent fragiles, la France ayant connu 6 gouvernements depuis début 2024. La version finale du budget sera ainsi probablement différente de celle proposée initialement par le Gouvernement

B/ LES GRANDES LIGNES DE LA LOI DE FINANCES 2025 INTERESSANT LE SECTEUR COMMUNAL

La situation politique exceptionnelle que connaît le pays entraîne des conséquences majeures pour les acteurs économiques en général et les collectivités locales en particulier ainsi que sur l'élaboration du projet de loi de finances pour 2026 puisqu'au vu du contexte politique il est probable que ce PLF doive subir de nombreux ajustements au cours des débats parlementaires.

L'objectif du gouvernement est de ramener le déficit sous les 3 % du PIB d'ici 2027. Mais le contexte économique est lourd et fragile. Le secteur public territorial portant l'essentiel de l'investissement public en France, les décideurs locaux manquent de visibilité et de lisibilité pour se projeter dans les projets nécessaires aux transitions, à l'attractivité et à la compétitivité des territoires.

Le PLF 2026 s'inscrit dans un cadre de **redressement des finances publiques**, l'État visant une réduction du déficit public. Dans ce cadre, les **collectivités locales** sont sollicitées pour contribuer à l'effort global.

Selon les différentes versions du texte (gouvernementale, Sénat et Assemblée), l'effort global demandé aux collectivités locales oscille **entre ~2 milliards et ~4,6 milliards €, voire jusqu'à ~8 milliards € selon le Comité des finances locales** si l'on inclut certains prélèvements indirects (ex. hausse CNRACL).

Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

- La **DGF est stabilisée au niveau de 2025 (≈ 27 Md€), sans indexation à l'inflation**, ce qui constitue un manque à gagner réel pour les communes en euros constants.

Dispositif de lissage conjoncturel des recettes (DILICO)

- Le **DILICO est reconduit**, avec un **renforcement des montants** dans la version initiale, mais atténué ensuite dans la version finale (≈ 740 M€ au total pour les collectivités, avec **aucune charge directe pour les communes** dans certaines propositions), suite aux arbitrages Parlement/Sénat.

FCTVA

- **On note un gel partiel de certaines fractions de TVA** et une **restriction de l'éligibilité au FCTVA** qui réduit les recettes liées à l'investissement (certains postes comme l'entretien des bâtiments et voiries sont exclus).

Prélèvements obligatoires sur les budgets locaux

- Une baisse significative de la **DCRTP communale** (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle) est prévue, avec sa suppression quasi-totale dans certaines versions.
- La réduction des **variables d'ajustement de la DGF** (minoration importante depuis plusieurs années).
- La fusion et réorganisation des **dotations d'investissement** (DETR, DSIL, DPV) en un **Fonds d'Investissement pour les Territoires (FIT)** avec des modalités d'accès redéfinies.

Ressources

- **Une stabilisation des dotations en valeur**, mais **perte de pouvoir d'achat budgétaire** du fait de l'inflation que qui va entraîner un impact structurel sur les marges de manœuvre.

- **Un risque de décalages de recettes (FCTVA)** qui peut impacter la planification des investissements.

Dépenses

- Augmentation prévue des **charges de personnel** (ex. hausse de cotisations CNRACL) qui pèse sur les budgets de fonctionnement.
- Encadrement plus strict des dépenses de fonctionnement dans les dispositifs de lissage.

Évolutions parlementaires et incertitudes

Le texte a subi des **arbitrages significatifs entre Assemblée, Sénat et exécutif**, ce qui implique que :

- Certaines mesures peuvent encore évoluer jusqu'à la **promulgation définitive de la loi de finances** (attendue potentiellement en **février 2026**).
- Les versions successives (gouvernement, Sénat, Assemblée) ont modifié certains dispositifs clés (ex. DILICO, DGF, DCRTP).

Dans la continuité des deux budgets précédents, le projet de budget 2026 sera encore marqué par un contexte international et géopolitique très incertain. Néanmoins, la commune de Weyersheim, soucieuse de répondre aux besoins de ses concitoyens et aux exigences de la transition énergétique, entend poursuivre la mise en œuvre de sa politique volontariste en investissement, tout en garantissant un équilibre budgétaire préservé à court et plus long terme.

II/ ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE ET FISCALE DE LA COMMUNE

Evolution de la population

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Population INSEE totale	3363	3392	3412	3433	3453	3508	3515	3551

A. L'ÉVOLUTION BUDGETAIRE

SECTION DE FONCTIONNEMENT



	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
O11	Charges à caractère général	663 468 €	583 838€	602 094€	775 999€	788 063€	758 644€	878 657€
O12	Charges de personnel	626 513€	630 291€	680 080€	765 277€	788 074€	838 382€	856 963€
O14	Restitution Etat (FNGIR et FPC)	238 010€	245 547€	247 155€	245 637€	255 873€	245 713€	243 890€
65	Autres charges de gestion courante	272 817€	253 090€	291 443€	290 731€	392 365€	288 379€	331 784€
66	Charges financières	51 489€	42 780€	33 876€	26 849€	53 136€	72 532€	65 974€
67	Charges exceptionnelles	3 621€	600€	580€	- €	- €	- €	- €
68 +042	Amortissements divers et opérat. d'ordre	8 116€	41 524€	15 828€	28 521€	22 470€	20 989€	60 942€
	TOTAL	1 864 034€	1 797 670€	1 871 056€	2 133 014€	2 299 981€	2 224 639€	2 438 210 €

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
70	Produits des services et du domaine	510 487€	572 210€	578 152€	452 750€	313 056€	291 820€	335 905€
73	Impôts et taxes / Fiscalité locale	1 611 046€	1 650 747€	1 503 112€	1 589 209€	1 691 131€	1 741 272€	1 717 199€
74	Dotations et subv. reçues	392 424€	364 306€	587 650€	577 783€	572 751€	594 568€	592 792€
75	Autres produits de gestion courante	34 013€	26 940€	32 494€	60 479€	53 785€	67 231€	52 095€
13	Atténuation de charges (personnel)	26 272€	39 419€	32 713€	28 212€	31 951€	20 658€	56 129€
16	Dotations versées pour matériel de sécurité							1 843€
76	Produits financiers	7€	7€	7€	- €	- €	45 362€	- €
77	Produits exceptionnels	20 1090€	47 473€	30 852€	3 727€	- €	12 690€	42 316€
	Reprise amort. (opérat. d'ordre)	- €	- €	- €	36€	1€	75€	- €
	TOTAL	2 594 362 €	2 701 102€	2 764 980€	2 712 196€	2 662 675€	2 773 676€	2 798 279€
	Excédent de fonctionnement	730 328€	903 432€	893 924€	579 182€	362 694€	549 037€	360 069€

Evolution des principaux postes de dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 8% Il s'agit principalement des charges à caractère général (+15% par rapport à 2024). Les augmentations les plus significatives concernent les postes suivants :

- Prime d'assurance : +70%
- Le poste concours divers (cotisation ATIP) : + 70%
- Les frais de nettoyage de locaux : + 72%

L'augmentation des frais de nettoyage est en corrélation avec la fin de l'emploi de l'agent d'entretien qui n'a pas été remplacé.

Des charges nouvelles :

- La location des locaux modulaires pour l'école maternelle
- La participation au financement de la police intercommunale

Les autres charges sont stables et n'appellent pas d'observations particulières.

Evolution des principaux postes de recette de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement sont relativement stables (+0,8%).

Pour rappel, la suppression de la taxe d'habitation sur résidences principales et la CVAE (depuis 2023) fait l'objet d'une compensation par l'Etat qui apparait sur la ligne « dotations et subventions reçues ». Cette recette pose la question des marges de manœuvre sur la fiscalité puisque les compensations sont calculées sur une assiette constante.

Les produits des services du domaine sont légèrement en hausse, du fait de la redevance de la gravière (+15%). Une régularisation du reversement de la taxe d'aménagement par la DRFIP est en attente.

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
10	Dotation, fonds divers, réserves	- €	- €	- €	36 802€	- €	- €	- €
16	Remboursement des emprunts	267 403€	272 585€	236 310€	147 338€	262 143€	302 038€	304 527€
19	Plus/moins-value cessions d'immobilisations	- €	21 973 €	7€	787€	2 492€	- €	13 549€
20	Immobilisations incorporelles	27 944€	7 128€	43 762€	18 480€	2 443€	2 250€	0€
21	Immobilisations corporelles	487 265€	352 975€	485 444€	673 053€	629 577€	535 568€	212 598€
23	Immobilisations en cours	843 050€	333 033€	396 204€	165 907€	475 881€	1 563 406€	2 000 409€
27	Autres Immobilisations financières	- €	- €	- €	- €	- €		- €
O41	Opérations patrimoniales/opérat. d'ordre	29 725€	313 634€	€	32 237€	- €	- €	10 172€
	TOTAL	1 655 387€	1 301 328€	1 161 727€	1 074 604€	1 372 536€	2 413 262€	2 541 255€

	RECETTES D'INVESTISSEMENT	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
040	Opérations d'ordre de transfert	8 116€	41 524€	15 683€	28 521€	22 471€	20 989€	60 773€
O41	Opérations patrimoniales	29 725€	313 634€	- €	32 237€	- €	- €	10 172€
10	FCTVA, taxe aménagement, Excéd. de fonct capitalisés, divers	294 212€	657 515€	392 241€	869 029€	316 208€	142 740€	156 742€
1068	Reprise déficit d'investissement N-1 (excéd. Fonct capitalisé)	1 090 465€	175 988€	- €	- €	712 117€	- €	858 021€
13	Subventions d'investissement	299 423€	311 827€	39 797€	123 534€	282 241€	631 929€	26 983€
16	Emprunt	- €	- €	- €	- €	1 500 000€	- €	- €
27	Autres immobilisations financières	83 604€	- €	- €	- €	- €	- €	- €
2313	Constructions en cours	- €	- €	- €	- €	- €	- €	982€
	TOTAL	1 805 545€	1 500 488€	447 721€	1 053 321€	2 833 037€	795 658€	1 113 673€
	Résultat d'investissement	150 158€	199 160€	- 714006€	- 712117€	748 383€	- 1617604€	- 2 285 603€

Les dépenses d'investissement corporelles sont en baisse, les travaux courants ayant limités au minimum.

Le déficit d'investissement se traduit par la fin des travaux de la rénovation de la mairie (immobilisations en cours). Des subventions pour un montant de 396.500€ sont encore attendues.

Le démarrage des travaux de démolition de l'école maternelle a engendré des dépenses d'un montant 567.600 € en 2025.

RESULTAT

FONCTIONNEMENT	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses	1 864 034€	1 797 669€	1 871 056€	2 133 014€	2 299 982€	2 224 639€	2 438 210€
Recettes	2 594 362€	2 701 103€	2 764 980€	2 712 196€	2 662 675€	2 773 676€	2 798 279€
Résultat de l'année	730 328€	903 434€	893 924€	579 182€	362 693€	549 037€	360 069€
Résultat antérieur reporté	773 382€	1 327 722€	2 231 155€	2 434 246€	2 301 312€	2 664 004€	2 343 821€
Résultat de fonctionnement	1 503 710€	2 231 156€	3 125 079€	3 013 428€	2 664 005€	3 213 041€	2 703 890€
INVESTISSEMENT	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses	1 655 387€	1 301 328,0€	1 161 727€	1 074 604€	1 372 537€	2 413 262€	2 541 255€
Recettes	1 805 545€	1 500 488€	447 721€	1 053 322€	2 833 037€	795 658€	1 113 673€
Résultat de l'année	150 158€	199 160€	- 714 006€	- 21 282€	1 460 500€	- 1 617 604€	- 1 427 582€
Résultat antérieur reporté	- 326 145€	- 175 988€	23 172€	- 690 834€	- 712 117€	748 383€	-858 021€
Résultat d'investissement	- 175 987€	23 172€	- 690 834€	- 712 116€	748 383€	- 869 221€	-2 285 603€
RESULTAT DE CLOTURE	1 327 723€	2 254 328€	2 434 245€	2 301 312€	3 412 388€	2 343 820€	418 286€

Le déficit d'investissement s'explique par le décalage temporel entre les dépenses engagées et les recettes correspondantes qui seront perçues sur les exercices 2026 et 2027. (Subventions notifiées en attente de versement, FCTVA à percevoir en 2026 et 2027 ..)

Cette situation, courante lors de la réalisation d'investissements structurants, ne remet pas en cause l'équilibre financier global de la commune. Le Fonds de Roulement demeure positif et la capacité d'autofinancement permet de couvrir les besoins de trésorerie.

B. LE BESOIN DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Besoin de financement	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses réelles d'investissement hors remb. de la dette	1 358 258€	693 136€	925 410€	857 439€	1 110 394€	1 908 084€	2 213 007€
Recettes réelles d'investissement	1 767 703 €	1 145 330€	432 038€	992 563€	2 810 567€	581 529€	1 042 728€
Besoin de financement			- 493 372€			- 1 326 555€	- 1 170 280€
Excédent de financement	409 445€	452 194€		135 124€	1 700 173€		
Reprise des excédents / déficits n-1	- 326 145€	- 175 987€	23 171€	- 690 833€	- 712 116€	748 383€	- 858 021€
Besoin ou excédent de financement	83 300€	276 207€	- 470 201€	- 555 709€	988 057€	- 578 172€	-2 028 301€

Capacité d'autofinancement

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses réelles de fonctionnement (dont intérêts de la dette)	1 591 635€	1 471 179€	1 575 360€	1 830 644€	1 989 687€	1 937 279€	2 077 419€
Recettes réelles	2 330 079€	2 390 151€	2 484 603 €	2 434 583€	2 374 851€	2 494 911€	2 498 261€
EXCEDENT (capacité d'autofinancement brute)	738 444€	918 972€	909 243€	603 939€	385 164€	557 631€	420 742€

La capacité d'autofinancement brute est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute aussi appelée épargne brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital. Elle permet d'identifier la part de ressources restant disponible pour investir après paiement des charges récurrentes.

C. LA FISCALITE

Les taux d'imposition

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Max dép. 2024	2025
TH	14,32%				14,53%**	14,67%**	14,72%**	14,82%
TFB	5,45%	5,48%	18,65% (5,48%+13,17%)*	18,84%	19,12%	19,31%	21,61%	19,50%
TFNB	26,13%	26,26%	26,26%	26,52%	26,92%	27,19%	30,72%	27,46%
CFE	14,95%	15,02%	15,02%	15,17%	15,40%	15,55%	15,83%	15,71%
Augmentation	+ 1%	+0.5%	0%	+1%	+1,5%	+1%		+1%

*Taux de référence 2021 de la TFB : taux communal 2020 + taux départemental 2020

**TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés

D. LA DGF+DSR

2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
319 938€	314 056€	306 453€	297 794€	307 085€	316 627€	250 453€

Depuis 2014, les collectivités territoriales ont été mises à contribution pour le redressement des finances publiques en supportant une baisse de leur dotation.

E. STRUCTURE DE LA DETTE

Un encours de dette au 1^{er} janvier 2025 de 1.973.581€, soit 556€ par habitant. La capacité de désendettement de 0,79 année (encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement) ou 4,69 années (encours de la dette/CAF)

La dette est composée des emprunts suivants :

- 1.000.000 € d'emprunt d'équilibre contracté en 2012 pour divers investissements – dernière annuité en 2027.
- 615.594 € : emprunt contracté en 2018 pour la restructuration du Trait d'Union – dernière annuité en 2037 (emprunt à taux 0).
- 738.187 € : emprunt contracté en 2018 pour la restructuration du Trait d'Union – dernière annuité en 2032.
- 1.500.000 € emprunt contracté en 2023 pour la rénovation de la mairie – dernière annuité en 2033.

Un nouvel emprunt sera à prévoir en 2026 pour financer les travaux de construction de l'école maternelle et du périscolaire.

Evolution des ratios financiers :

Ratios	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Moy départ2024	Estimation 2025
1-Dépenses réelles de fonctionnement /population	473	434	462	533	576	552	766	585
2-Recettes réelles de fonctionnement /population	693	705	728	709	688	711	1173	703
3-Dépenses d'équipement brut /population	413	297	271	259	322	599	770	630
4-Encours de la dette / population	594	509	437	391	747	649	753	555
5-DGF/Population	95	93	90	87	89	72	50	54
6-Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	37,71%	40,16%	41,09%	40,26%	38,00%	42,21%	46,01%	41,25%
7-Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	0,80	0,73	0,73	0,81	0,95	0,89	0,71	0,95
8-Dépenses d'équipement brut /recettes réelles de fonctionnement	0,59	0,42	0,37	0,36	0,46	0,84	0,65	0,90
9-Encours de la dette / CAF	2,71	1,88	1,64	2,22	6,70	4,09	1,85	4,69
10-CAF brute / recettes réelles de fonctionnement	0,32	0,38	0,36	0,25	0,16	0,22	0,34	0,16

7 : capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée ; à contrario un ratio supérieur à 100% indique un recours à l'emprunt nécessaire pour financer l'investissement.

8 : Effort d'équipement de la commune au regard de sa richesse. A relativiser sur une année donnée car les programmes d'équipement se jouent souvent sur plusieurs années.

9 : Il mesure le nombre d'années nécessaires pour rembourser toute la dette en utilisant uniquement la CAF. Un ratio favorable doit être inférieur à 5 années.

10 : Il évalue la capacité d'autofinancement d'une collectivité par rapport à ses ressources de fonctionnement. Entre 10 et 20% la capacité est correcte.

F. LE PERSONNEL

Conformément aux nouvelles dispositions de la loi NOTRE, les éléments de présentation de la structure du personnel au 1^{er} janvier 2026 sont les suivants :

Statut	nombre d'agents	Homme	Femme
Agent pris en charge par le CDG	1	1	
En disponibilité	3	1	1 TC +1 TNC
En arrêt maladie professionnelle	1	1	
Apprentie	1		1
Non titulaire	3	1	2 TNC
TOTAL NON TITULAIRES EN ACTIVITE	4	1	3

Grade	Nb d'agent	ETP
Filière administrative (titulaires en activité)		
Attaché Principal	1	1
Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	1	1
Adjoint Principal 1 ^{ère} classe	1	1
Adjoint administratif	1	1
Filière technique (titulaires en activité)		
Agent de Maîtrise Principal	2	2
Adjoint technique Principal 1 ^{ère} classe	1	1
Adjoint technique	3	3
Filière animation (titulaire en activité)		
Animateur Principal 1 ^{ère} classe	1	1
Filière sociale (titulaires en activité)		
ATSEM Principale 2 ^{ème} classe	2	1.2
TOTAL TITULAIRES	13	12.2

Non titulaires : 3,6 ETP (Equivalent Temps Plein)

Titulaires : 12,2 ETP

Soit au total : 15,8 ETP

Evolution de la masse salariale :

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025
012 Charges de personnel	626.513€	630.291€	680.080€	765.277€	788.074€	838.382€	856.963€
Atténuations de charges (013 + 747888)	35.165€	47.225€	42.567€	41.145€	46.795€	22.186€	62.456€
RESULTAT	591.348€	583.065€	637.513€	724.131€	741.279€	816.195€	794.507€

Les charges de personnel sont en augmentation du fait du renforcement de l'équipe technique et d'une rotation de postes importante sur les emplois d'ATSEM.

La masse salariale connaît encore une légère hausse en 2025 mais va se stabiliser en 2026. En effet, la rupture conventionnelle d'un agent, le tuilage d'un agent parti à la retraite avec son remplaçant et l'emploi des agents recenseurs ont impacté le compte en 2025.

Aucune création de poste n'est prévue pour l'année à venir.

IV/ LES ELEMENTS DE PROSPECTIVE DANS LESQUELS S'INSCRIT LE BUDGET 2026

1. Bilan 2025 : des projets structurants en cours de réalisation

Restructuration de la mairie : une opération d'envergure bientôt achevée

Lancés en mars 2023, les travaux de restructuration, de rénovation et de mise en conformité de la mairie s'achèveront en juin 2025. Cette opération majeure, d'un montant total de 2 821 000 € HT, bénéficie de 982 500 € de subventions. En 2025, les paiements se sont élevés à 1 186 308 €. Les subventions seront versées en 2026, après réception du décompte général définitif de chaque lot, pour un montant de 396 500 €.

École maternelle : une transition maîtrisée

Le projet de reconstruction de l'école maternelle et d'un périscolaire a débuté en novembre 2025 avec des travaux de terrassement dans la cour de l'école élémentaire pour permettre la mise en place de locaux modulaires, permettant d'assurer la continuité du service public d'éducation dans les meilleures conditions.

Ces locaux modulaires d'une surface de 418 m², accueillent les 5 classes, une salle de sieste, une salle de motricité, un local de rangement, des sanitaires et 50 m² de préau. La démolition de l'ancienne école maternelle et l'installation de locaux provisoires ont représenté un investissement de 567 600 € en 2025.

Pôle santé : un engagement concret pour l'accès aux soins

La commune a acquis deux lots au sein du pôle santé pour 275 000 €. Le premier lot, divisé en deux espaces, accueillera de jeunes professionnels de santé qui loueront leurs locaux dans un premier temps. Le second lot offrira une salle commune (réfectoire, repos, réunion) à l'ensemble des professionnels du pôle. Deux lots restent disponibles à la vente ou à la location. La livraison du bâtiment est prévue le 15 mai prochain.

Autres investissements réalisés en 2025

- Travaux à l'école élémentaire Baldung-Grien (portes, peinture, gâche à distance) : 39 702 €
- Modernisation de l'éclairage public : 38 985 €
- Réfection de la toiture du Klenderfel : 24 608 €
- Remplacement des portes de la grange de la mairie : 7 626 €
- Travaux sur les abat-sons de l'église : 3 960 €

2. Perspectives 2026 : des projets ambitieux au service de l'avenir

a. Nouvelle école maternelle et périscolaire : le grand chantier du mandat

Le chantier a démarré en novembre 2025 avec la démolition de l'ancienne école maternelle. Cette opération structurante, estimée à 7 000 000 € HT, constitue l'investissement majeur des prochaines années. Le marché de

travaux sera publié début 2026. Les frais de location des locaux modulaires sont estimés à 75 700 € pour l'année 2026.

Au vu du haut niveau de performance énergétique du bâtiment, un emprunt à taux préférentiel sera souscrit dans le cadre « Prêt Transformation Ecologique ».

Les subventions mobilisables sont estimées à un plus de deux millions.

b. Stratégie foncière : anticiper le développement communal

Acquisition en centre-bourg

L'acquisition de la maison située au 3 rue de la Gare (montant estimé à 65 000 €) reste en attente de finalisation.

Extension du lotissement des Hauts de la Zorn

La commune a mandaté l'Établissement Public Foncier d'Alsace pour acquérir les parcelles nécessaires à l'extension du lotissement. À ce jour, environ 50 % de la surface fait l'objet de promesses de vente. Le rachat de ces terrains sera échelonné sur les cinq prochaines années.

c. Panneaux photovoltaïques flottants : un projet innovant pour la transition énergétique

Les discussions entre GAL, EDF Power Solutions et la commune se sont poursuivies tout au long de l'année 2025. La promesse de bail et la convention tripartite vont être signées au cours du premier trimestre 2026. Sous réserve de l'obtention de toutes les autorisations, les panneaux pourraient être installés au plus tôt courant 2029.

Ce projet est mené conjointement avec la commune de Hoerdt. Les deux communes ont choisi le même développeur afin d'optimiser l'opération. Si elle se concrétise, cette installation générera des revenus significatifs pour les deux collectivités tout en contribuant activement à la transition énergétique du territoire.

Une gestion rigoureuse au service de nos ambitions

Grâce à une gestion fine et prudente menée depuis de nombreuses années, la commune de Weyersheim a conservé une situation financière saine. Cette solidité nous permet de poursuivre la mise en œuvre des priorités du mandat, tant en matière d'investissement que de services à la population, tout en maintenant notre vigilance et notre capacité d'adaptation.

Dans ce contexte, la commune de Weyersheim fait le choix de maintenir son calendrier d'investissement et présente un rapport d'orientation budgétaire qui illustre notre vision d'un budget 2026 juste et responsable.

Ces orientations budgétaires reprennent nos priorités portées depuis le début du mandat :

- Finalisation de la restructuration de la mairie
- Lancement du projet de construction de l'école maternelle et périscolaire.
- Poursuite des investissements pour le bon fonctionnement de nos bâtiments communaux
- Maintien d'un haut niveau de services publics
- Soutien constant à nos associations
- Augmentation modérée du taux de la part communale des impôts locaux

Cette stratégie équilibrée nous permet de construire l'avenir de Weyersheim tout en préservant la qualité de vie qui fait l'identité de notre commune.

8. Enregistrement d'une déchetterie communautaire au profit de la Communauté de Communes à Kurtzenhouse.

Madame le Maire informe l'Assemblée que la Préfecture du Bas-Rhin nous a adressé l'arrêté Préfectoral portant enregistrement d'une déchetterie communautaire au profit de la Communauté de communes de la Basse-Zorn à Kurtzenhouse sur les parcelles cadastrées section 18 n° 35,36,38 et 255.

Il s'agit d'une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) pour un volume de collecte de déchets non dangereux de 935m3. Une déclaration distincte a été déposée pour la collecte de déchets dangereux.

Afin de compenser la perte et l'altération des fonctions de 6 975 m² de zones humides liées à ce projet, la Communauté de Communes restaure 18 265 m² de zones humides dans des sites appartenant au même bassin versant et à la même masse d'eau que la zone humide compensée.

Didier JUNG précise que le terrassement va démarrer avant la construction du rond-point d'accès. Une circulation alternée sera mise en place route de Kurtzenhouse.

Bernard FORR craint que l'éventuelle fermeture des autres déchetteries n'entraîne une augmentation des dépôts sauvages dans les espaces naturels aux alentours.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

E N T E N D U l'exposé du Maire ;

P R E N D A C T E de l'arrêté préfectoral du 10 février 2026.

Régie Photovoltaïque

1. Compte Financier Unique – Régie à autonomie financière.

Vu le Certificat Administratif du 24 janvier 2025 par lequel il est décidé de substituer le Compte Financier Unique au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion.

Madame Annie WERNERT soumet à l'assemblée le bilan financier de l'année écoulée qui se présente ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	REALISE
DEPENSES (mandats émis)	20.218,89 €
RECETTES (titres émis)	21.893,69 €
<i>SOLDE d'exécution de l'exercice</i>	1.674,80 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	REALISE
DEPENSES (mandats émis)	16.964,24 €
RECETTES (titres émis)	16.680,69 €
SOLDE d'exécution de l'exercice	-283,55 €

Pour mémoire,

002 Déficit FONCT. N-1 reporté	-19.060,74 €
001 Solde d'exécution d'INV. reporté	105.290,18 €

Résultat global de clôture du budget :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEFICIT -17.385,94
SECTION D'INVESTISSEMENT	EXCEDENT 105.006,63
RESULTATS CUMULES	+ 87.620,69 €

Elle demande au Conseil de bien vouloir approuver ce bilan.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

E N T E N D U les explications du Maire,

Après en avoir délibéré ; (le maire ayant quitté la salle)

A P P R O U V E à l'unanimité, le Compte Financier Unique 2025.

2. Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025 - Régie photovoltaïque.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif 2025 constatant qu'il présente un résultat excédentaire cumulé de **87.620,69 euros** ;

soit en fonctionnement, un résultat antérieur reporté de -19.060,74 € et un résultat de l'exercice positif de 1674,80 € ;

soit en investissement, un résultat antérieur reporté de 105.290,18 € et un solde d'investissement de l'exercice négatif de 283,55 € ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

E N T E N D U les explications du Maire,

Après en avoir délibéré ;

DECIDE à l'unanimité,

D'AFFECTER à l'unanimité, le résultat de clôture de la section de fonctionnement au c/002 "Déficit de fonctionnement reportés" pour un montant de -17.385,94 €, inscrits à l'exercice 2026 (en DEPENSES) ;

D'AFFECTER au c/001 "Solde d'exécution d'investissement reporté", correspondant à l'excédent de l'année 2025 de la section d'investissement, soit 105.006,63 €, inscrits à l'exercice 2026 (en RECETTES).

3. Budget 2026 - Régie à autonomie financière.

Le Maire soumet à l'assemblée le projet du budget 2026, à savoir :

Section de fonctionnement :

Dépenses 37.679,21 €

Recettes 37.679,21 €

Section d'investissement :

Dépenses 121.706,63 €

Recettes 121.706,63 €

Il demande au Conseil de bien vouloir approuver ce budget.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré ; à l'unanimité ;

AUTORISE et VOTE le budget primitif 2026 pour la régie à autonomie financière.

Personne ne demandant plus la parole, le Maire lève la séance à 22h

Le Maire,

Sylvie ROEHLLY



Le secrétaire,

Didier WINTER-KNÉCHT

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Didier Winter-Knécht', written over a faint, larger version of the same signature.